

Bonjour à tous les résidents,

Avec la belle saison qui est à nos portes, la saison de pêche sera bientôt ouverte. Nous avons préparé cette capsule d'information afin de vous mettre à jour sur les principaux enjeux concernant la pêche au 7<sup>e</sup> lac.

Bonne lecture,

Le comité de pêche, Éric Bond, Maxime Gariépy et Robert Lamoureux



## **Rappel de la réglementation**

Voici un résumé de la réglementation qui s'applique à notre plan d'eau :

- Notre lac est situé dans la zone 9 ;
- La saison de pêche 2017 est du 28 avril au 17 septembre 2017;
- La limite quotidienne de prise et de possession est de 10 mouchetées (omble de fontaine) et de 2 grises (touladi), incluant aussi les moulacs ;
- Vous pouvez conserver les truites grises et moulacs de 45 cm et plus ( 17 <sup>3</sup>/<sub>4</sub> po.)
- Comme pour pêcher partout au Québec, un permis de pêche est requis.

Pour plus d'informations sur la réglementation provinciale :

<http://peche.faune.gouv.qc.ca/?lang=fr#saison=17+zone=9+espece=null+endroit=null>

## **Nouvelle réglementation concernant les poissons appâts**

Le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a annoncé en février dernier, la mise en force du règlement interdisant l'utilisation des poissons appâts vivants ou morts (ménés) et ce à partir du **1<sup>er</sup> avril 2017**. Et non, ce n'est pas un «poisson d'avril» !

On sait que la pratique d'utiliser des poissons appâts est reconnue pour favoriser l'introduction et la propagation de pathogènes et d'espèces aquatiques envahissantes. On n'a qu'à penser aux ravages de la carpe asiatique, qui commence à coloniser certains plans d'eau au Québec. Le nouveau règlement fait partie des actions prioritaires entreprises par le MFFP pour contrer les risques de propagation des espèces indésirables. Ce règlement s'applique également au 7<sup>e</sup> lac !

Les pêcheurs de truites grises devront donc trouver des alternatives à l'utilisation de ménés (même morts) dès cette année. Ressortez vos Rapala et autres trucs secrets !!!



## **La truite grise (touladi) : il faut préserver notre ressource !**

Nous pouvons nous considérer chanceux au 7<sup>e</sup> lac, d'avoir une population de truites grises. Il se pêche encore de beaux spécimens de bonne taille qui font le plaisir des pêcheurs. Nos démarches auprès du ministère de la faune (MFFP) pour préserver cette espèce, qui ne peut survivre que dans des eaux de grande qualité, nous ont permis d'obtenir le statut de site faunique d'intérêt, à titre de «lac à touladis de très forte vulnérabilité», pour lequel des mesures de protection opérationnelles s'appliquent quant aux interventions forestières. Ces mesures sont jugées nécessaires par le MFFP car à défaut de prendre des mesures concrètes

efficaces, la population de truites grises va décliner avec les années dans notre lac, comme dans beaucoup d'autres lacs au Québec.

Nous ne pouvons pas affirmer avec certitude si la grise se reproduit dans le 7<sup>e</sup> lac. Nous avons bien une population de truites grises, mais savons-nous s'il s'agit de truites indigènes (qui seraient nées au 7<sup>e</sup> lac) ou bien s'il s'agit de truites que nous avonsensemencées depuis des années ? Des échantillons de nos truites grises ont été amenés au MFFP pour analyse en 2016, mais cela n'a pu confirmer le statut indigène des spécimens. La méthodologie pour confirmer s'il y a vraiment des truites grises indigènes au lac, serait d'arrêter d'ensemencer pendant de nombreuses années (15 à 20 ans), tout en constatant avec le temps, la présence ou l'extinction de l'espèce. Le touladi est une espèce à croissance particulièrement lente. À notre latitude, une truite de 5 ans mesure en moyenne 35 cm et pèse environ 400 gr, alors qu'une truite de 10 ans peut mesurer environ 50 cm. Aussi, l'âge auquel le touladi peut se reproduire pour la première fois varie en fonction de sa situation géographique. Dans le sud du Québec, les mâles deviennent matures entre 5 et 7 ans. Et les femelles entre 6 et 8 ans. Dans les régions plus au nord, la maturité sexuelle des touladis n'est atteinte qu'à un âge variant entre 10 et 14 ans. Tout ceci pour expliquer l'importance de la remise à l'eau des captures de moins de 45 cm. Ces jeunes truites n'ont probablement pas encore atteint l'âge de se reproduire. En les laissant dans le lac encore quelques années, nous nous assurons qu'elles pourront contribuer au maintien de la population, en autant que la qualité de l'eau du lac et un habitat propice soient également maintenus.

Bien sûr il y a toujours l'ensemencement, mais nous avons un problème de disponibilité. Le dernier ensemencement de fretins a eu lieu en octobre 2014. Étant en communication avec le biologiste du MFFP, nous avons suspendu l'ensemencement en 2015 afin de revoir notre plan de gestion, pour maximiser les résultats. Les recommandations du biologiste étant d'ensemencer aux deux ans, avec des fretins plus gros (10 à 12 cm) que par les années passées, pour garantir leur viabilité. Mais depuis 2016, il semble qu'il n'y a plus de producteurs de fretins de truites grises au Québec. Nous sommes toujours à la recherche d'un fournisseur potentiel, et sommes assistés par le biologiste du MFFP sur ce dossier.

En résumé, pour préserver notre ressource de truites grises au 7<sup>e</sup> lac, il faut donc pêcher «intelligemment» en respectant :

- Les périodes de pêche autorisées ;
- les limites de possession ;
- les limites de longueur.

## Ensemencement de truites mouchetées

Il y aura ensemencement de truites mouchetées encore cette année. Nous avons réservé environ 1000 truites de 23 à 30 cm (9 à 12 pouces), qui arriveront vers la première semaine de mai 2017.

## Statistiques, déclaration des captures de pêche

Nous vous rappelons de comptabiliser vos prises encore cette année afin de nous communiquer le résultat à la fin de la saison. Vous devez compter le nombre de truites mouchetées, de truites grises (et moulac) et de remises à l'eau (grises < 45 cm).

Afin de vous aider, un formulaire peut être utilisé pour inscrire et nous communiquer vos statistiques. Vous pouvez utiliser le formulaire ou n'importe quel autre moyen pour transmettre vos statistiques.

**Déclaration des captures de pêche**  
Cher pêcheur, pour que nous puissions vous offrir un meilleur service à l'avenir, nous avons besoin de connaître vos prises de pêche. Ce formulaire doit être rempli et envoyé au Comité de pêche de la Région de l'Ontario.

Date	Mouchetées (plus de 45 cm)		Grises (plus de 45 cm)		Grises remis à l'eau (plus petites que 45 cm)	
	Nombre	Lieu (lac)	Nombre	Lieu (lac)	Nombre	Lieu (lac)

45 cm et plus = Mouchetée  
45 cm et moins = Grises remis à l'eau  
45 cm et plus = Mouchetée  
45 cm et moins = Grises remis à l'eau

Nom \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

Un exemplaire PDF est joint en fichier séparé avec l'émission de cette capsule d'information.

## Contributions volontaires pour l'ensemencement

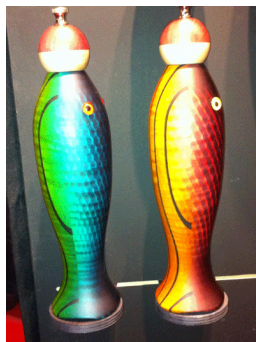
Durant l'année 2016, nous avons collectivement ramassé un montant de **1660 \$** de contributions volontaires pour l'ensemencement au 7<sup>e</sup> lac. L'ensemencement de truites mouchetées, fait le 13 mai 2016, a coûté **2700\$**, la différence ayant été assumée par le budget de l'association.

Nous remercions vivement tous les donateurs de 2016 qui sont les suivants :

Augy Thierry	Geoffroy Marie-France	Phénix Guy
Beudoin Guy	Goyette Marthe	Phénix Pierre
Bond Éric et Annie Portelance	Houle François	Portelance Carmen
Bonneau Alain	Labelle Michèle	Portelance Colombe
Coleman John	Lamoureux Robert et Danielle Meilleur	Rayrot
Croteau Alexandre	Laperrière Guy et Linda Otis	Riopel Mario
Dagenais Guy	Laperrière Hélène	Schaack Jean-Paul
Drouin Michèle et Paulette Macaulay	Lebrun André	Thibault Mario
Dupuis Natalie	Lefebvre Pierre	Vincent Daniel
Farmer Pauline	Lussier Luc	Vincent Joanie
Gagnon Fabien	Maillé Denis	Voinson Luc
Gariepy Maxime et Louise Bordeleau	Malo Michel et Marie-Josée Cardinal	Voinson Marc
Gauthier Monique	Mathieu Sébastien	
Gauthier Nathalie	Morisset Éric	

Parmi les donateurs de 2016, deux prix de participation ont été tirés au sort. Les prix étaient de magnifiques moulins à poivre de marque Tremblay, de véritables œuvres d'art, et comportant un mécanisme de grande qualité. Les gagnants sont :

- Michèle Drouin et Pauline Macaulay
- Alain Bonneau et Lise Lefebvre



Cette année encore nous comptons sur vos contributions afin de maintenir le budget nécessaire à l'ensemencement.

Nos efforts pour maintenir une population de truites grises au 7<sup>e</sup> lac ont permis d'être reconnu par le MFPP comme site faunique d'intérêt, à titre de «lac à touladís de très forte vulnérabilité». Notre lac bénéficie donc maintenant de mesures protectrices dans son bassin versant pour contrer les menaces de coupes de bois, de chemins forestiers et de villégiature commerciale. Pour conserver ce statut il est donc important de maintenir la population de touladís, et nous ne pouvons pas le faire sans passer par l'ensemencement, ce qui représente des coûts importants. **Que vous soyez pêcheur ou non, n'oubliez donc pas qu'une contribution volontaire pour la pêche constitue aussi un geste de protection de l'environnement !**

Lors de la prochaine assemblée générale annuelle de l'association, qui se tiendra en juin, nous serons présents pour recueillir vos contributions, alors prévoyez le coup !!! ( \$\$\$)



Bon été et bonne pêche à tous,

Le comité de pêche,

Éric Bond, Maxime Gariépy et Robert Lamoureux.